

Pôle de compétitivité

PARFUMS, AROMES, SENTEURS, SAVEURS
(PRODUITS COSMETIQUES, PRODUITS AROMATIQUES)



STRATEGIE

DU BLEU AZUR AU BLEU LAVANDE



Le pôle Parfum, Arômes, Senteurs et Saveurs s'étend de Grasse et Sophia-Antipolis au pays de la Haute Provence, jusqu'à la Drome Provençale. Il recouvre **l'ensemble de la région Provence Alpes Côte d'Azur étendue au Sud de la Drôme.**

Il couvre l'ensemble de la chaîne de valeur : des activités agricoles dans la production de plantes à parfum et aromatiques aux activités industrielles dans les arômes et la parfumerie, la cosmétique, l'agro-alimentaire-aromatique.

Il est le fruit d'une tradition industrielle séculaire dans la parfumerie, d'une agriculture tournée vers les productions horticoles et les plantes aromatiques, d'une économie profondément ancrée dans ses paysages. Les entreprises de la filière ont su évoluer et s'adapter. Elles sont aujourd'hui à la fois empreintes de tradition, des savoir-faire ancestraux et de modernité.

Le pôle s'appuie sur des atouts incontestables :

- ⇒ **Un poids économique significatif :**
 - ☞ Première concentration nationale d'entreprises de composition parfumantes et de cosmétiques, marquée par la présence de leaders mondiaux
 - ☞ Principale zone mondiale de production de plantes à parfum (1er producteur mondial de lavandin)
- ⇒ **Une identité forte :**
 - ☞ Une solide image de marque
 - ☞ Un pôle localisable et localisé, car fortement lié à son territoire d'accueil. L'ensemble des produits et productions de la filière véhiculent l'image de leur terroir
- ⇒ **Une très bonne visibilité internationale :**
 - ☞ Les entreprises de la filière ont une assise internationale et affichent des taux d'exportation remarquablement élevés
- ⇒ **Une volonté partagée :**
 - ☞ Un pôle porté par l'ensemble des acteurs de la filière et les groupements représentatifs, reconnus au niveau national, européen et international
 - ☞ bénéficiant du soutien des collectivités territoriales
- ⇒ **Un potentiel scientifique adapté :**
 - ☞ Un adossement à des centres de R&D renommés
 - ☞ Une main d'œuvre locale qualifiée

STRATEGIE GENERALE

SOMMAIRE

I. Enjeux et Stratégie du pôle	4
I.A Principaux objectifs	6
I.B Principaux Moyens.....	7
Une veille internationale.....	7
Les programmes coopératifs	7
Un appel à projets permanent.....	8
La création de zones de recherche & développement et d'innovation	8
I.C Retombées Economiques Attendues	9
Soutenir les industriels dans leurs efforts d'innovation et de renouvellement des emplois	9
Créer de nouvelles unités de recherche appliquée	10
Le développement des start-ups et de l'essaimage.....	10
Une politique de requalification et de développement des emplois	11
II. Partenariats publics.....	12
Du coté des collectivités territoriales, des E.P.C.I. et des pays	12
Du coté des universités et des centres de recherche public	12
Du coté des Administrations Spécialisées	12
III. Cohérence et synergie de cette stratégie avec la politique de développement économique du territoire	13
IV. Partenariats industriels	16
V. Collaborations nationales, européennes et internationales	17
VI. Analyse Atouts et Faiblesses du Pôle.....	19
VII. Autoévaluation du Pôle.....	23

I. ENJEUX ET STRATEGIE DU POLE

Pour les Etats comme pour les organisations internationales, **la santé, la sécurité des consommateurs et la protection de l'environnement constituent des enjeux primordiaux** qui se traduisent par la définition et la mise en œuvre de nouvelles normes réglementaires.

Les acteurs de l'industrie des arômes, des parfums et des produits cosmétiques implantés en région PACA ont décidé de s'unir pour faire de ces enjeux un véritable défi en impulsant un effort de recherche-développement dans toute la filière pour mieux caractériser les ingrédients, mettre au point des produits comportant moins d'allergènes, développer les tests...

Une prise de conscience collective est en train de naître en Europe autour de ces enjeux.

Les atouts uniques dont dispose la région PACA dans les domaines industriels et de la recherche lui donnent une légitimité certaine pour s'approprier cette thématique.

Le pôle affiche une ambition stratégique forte :

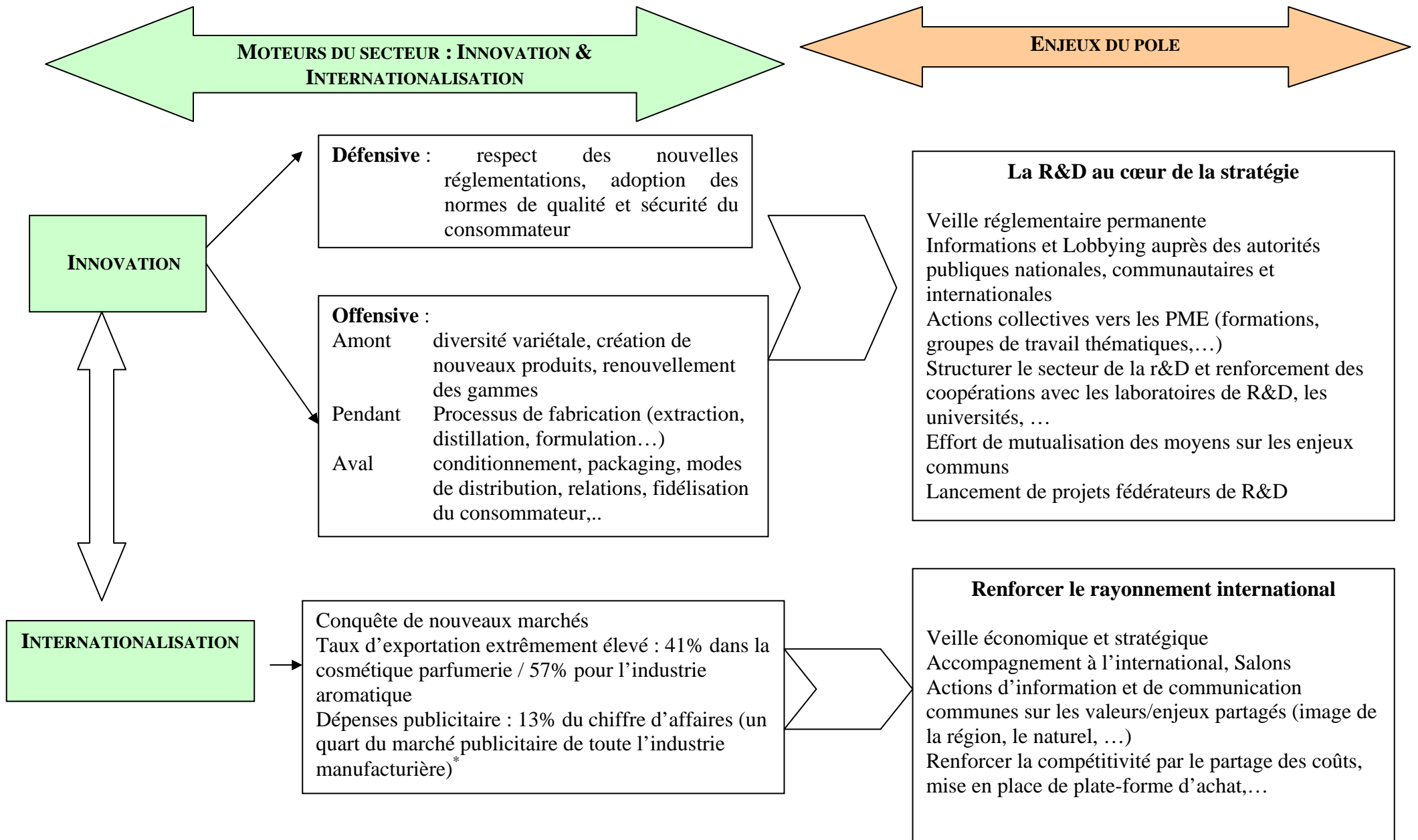
devenir un pôle européen majeur de caractérisation et d'évaluation des ingrédients des parfums, des arômes, des cosmétiques, des produits agro-aromatiques

Transformer les exigences réglementaires en opportunité constitue le défi majeur de la filière aromatique et cosmétique. Ce défi est en cela **emblématique de l'ensemble des enjeux** auxquels la filière aura à faire face au cours des prochaines années pour renforcer le tissu entrepreneurial local, pour lutter contre les délocalisations et les rachats par de grands groupes des PME régionales, valoriser les savoir-faire locaux en favorisant l'innovation...

L'innovation constitue également un défi à relever pour l'amont de la filière. **Les besoins en R&D sont nombreux** : expérimentation, la conservation botanique, la veille réglementaire, les techniques de désherbage et de lutte contre les ravageurs, les questions posées par l'utilisation de produits naturels dans les produits de grande consommation...

En terme de **développement territorial**, l'enjeu, pour les zones de production de plantes à parfum et pour l'ensemble de la région, sera en définitive de :

- **Maintenir et développer une activité économique dans des territoires défavorisés et les territoires ruraux**
- **Valoriser la production agricole**
- Plus généralement, il s'agit aussi de **maintenir et valoriser la biodiversité naturelle** de la Région Provence Alpes Côte d'Azur étendue notamment par la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, lavandes....



I.A PRINCIPAUX OBJECTIFS

Mettre la R&D au cœur de la stratégie des entreprises, notamment des PME nombreuses dans la filière

- **Doter l'ensemble des acteurs européens de la filière** (producteurs d'ingrédients, industrie des parfums et des arômes, industriels utilisateurs ...) **des compétences scientifiques, des méthodes et des outils analytiques assurant leur compétitivité dans le nouvel environnement réglementaire.** Ces méthodes innovantes permettront aux industriels de développer de nouveaux ingrédients et compositions aromatiques remplissant les exigences de leurs clients et des consommateurs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
- **A court terme, développer et diffuser les connaissances, les compétences et les dispositifs d'analyse les plus adaptés aux obligations de la réglementation européenne présente et future** : la directive cosmétique et le futur programme REACH¹, notamment.
- **A long terme, construire un puissant pôle de recherche de niveau international sur les parfums, les arômes, les saveurs et les senteurs** susceptible d'attirer dans la région Provence Alpes Côte d'Azur les grands acteurs de la cosmétique mondiale.

Renforcer le poids économique du pôle et son internationalisation

- **Assurer de manière permanente l'animation et la promotion de l'ensemble de la filière pour conforter son dynamisme et engager des projets de coopérations inter-branches et inter-entreprises ainsi que des coopérations internationales**
- **Favoriser le rayonnement international du pôle et renforcer son poids économique dans les échanges mondiaux**
- **Miser sur la qualité et la sécurité des produits en travaillant sur l'ensemble de la filière, de l'agriculture à la commercialisation des produits finis pour renforcer l'avantage concurrentiel de la filière en Provence Alpes Côte d'Azur**

¹ REACH: Registration, Evaluation, Authorization of CHemicals

I.B PRINCIPAUX MOYENS

UNE VEILLE INTERNATIONALE

Une veille permanente des enjeux scientifiques, techniques, sociaux et normatifs de la caractérisation et de l'évaluation des parfums, des arômes et de leurs composants sur le plan international sera mise en œuvre. Elle pourra être assurée au départ en sollicitant contractuellement les moyens existant dans les organismes professionnels nationaux et européens compétents. Les résultats de cette activité de veille orienteront le pôle dans la définition des programmes coopératifs et des projets qu'il soutiendra.

LES PROGRAMMES COOPERATIFS

Le pôle vise à générer et à gérer des programmes de R&D coopératifs associant des producteurs d'ingrédients naturels et de synthèse, des industriels des parfums, des arômes et des produits cosmétiques, des laboratoires de recherche publics et privés... sur des thématiques nouvelles. Ces programmes seront sélectionnés à partir d'un benchmarking européen en fonction de leur caractère innovant.

Pour commencer, plusieurs programmes ont déjà été identifiés :

- Modèles de test in vitro
- Caractérisation des produits naturels de la parfumerie, de la cosmétique et des arômes
- Techniques et instruments de test et d'évaluation
- Conceptualisation et synthèse de nouveaux agents sapides
- Activité et effets des produits naturels comme les biocides, complexants, conservateurs, « ambianceurs »
- Technologies de production de cosmétiques pour PME en fonction des exigences réglementaires

Chaque programme est un cadre de coopération pour des entreprises et des laboratoires de recherche. Ces coopérations prendront la forme de projets entre des entreprises et des laboratoires de la filière des parfums, des arômes et des cosmétiques se trouvant dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, en France et en Europe.

À titre d'exemple, dans le cadre du programme « Caractérisation des produits naturels », les projets suivants sont envisagés :

- Le développement de nouvelles sélections variétales dans les plantes à parfums limitant les allergènes
- La création de modèles de caractérisation analytique des allergènes
- Le développement de méthodes en toxicologie moléculaire, cellulaire, tissulaire et en écotoxicologie des produits naturels

Tous les acteurs de la filière sont concernés, des producteurs de plantes à parfums, jusqu'aux grandes entreprises internationales utilisatrices d'arômes et de parfums. L'ambition du pôle est d'offrir en Europe un cadre unique de coopération et de développement de nouvelles connaissances, de nouvelles techniques et de nouveaux produits aromatiques.

UN APPEL A PROJETS PERMANENT

La vitalité du pôle dépendra de sa capacité à impulser et mener à bien des projets coopératifs touchant la recherche, le développement d'expertises ou de technologies, ainsi que des activités de formation d'experts liées aux enjeux de la caractérisation et de l'évaluation. Les projets recherchés viseront des innovations économiques et technologiques. La participation d'entreprises différentes implique que ces projets appartiennent à un domaine précompétitif. Certains d'entre eux porteront sur des enjeux à plus long terme de recherche fondamentale qui alimenteront des développements technologiques futurs. L'appel à projet sera géré par la structure de gouvernance du pôle.

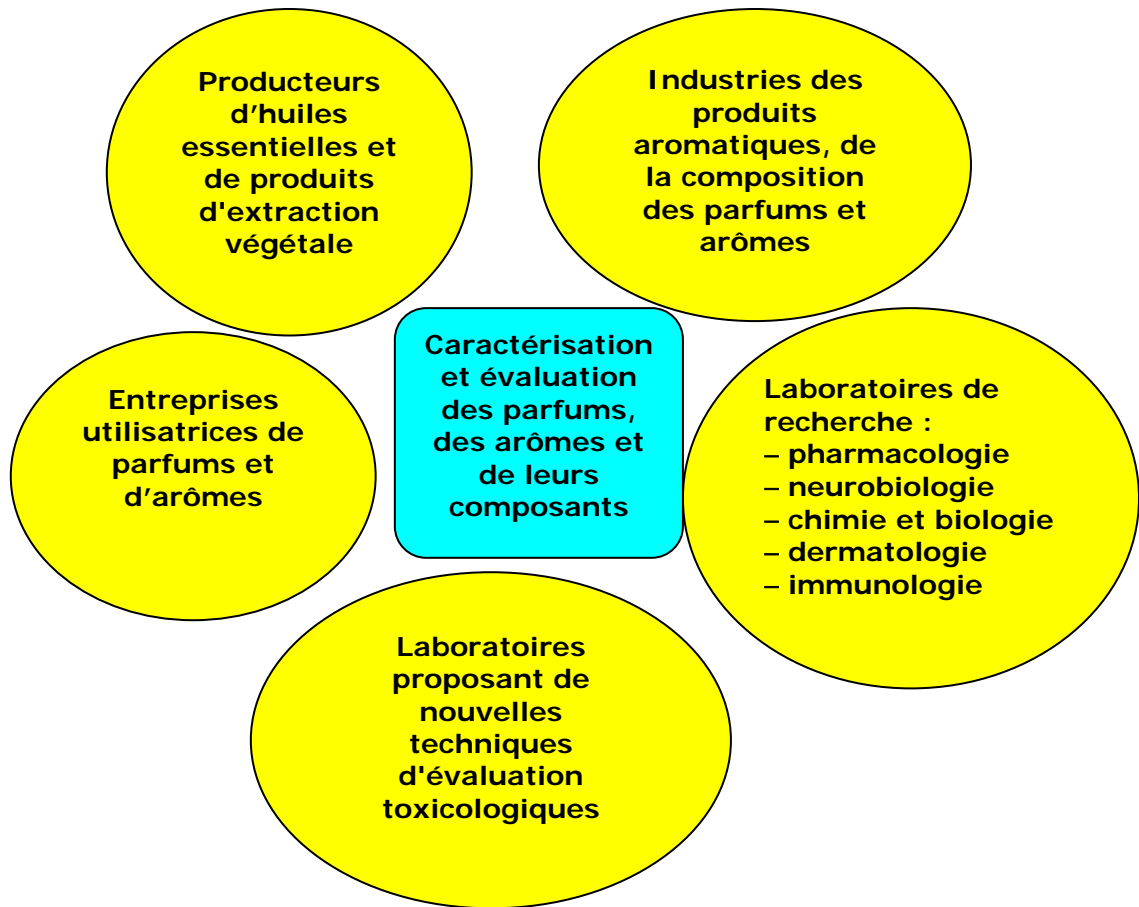
LA CREATION DE ZONES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

Le pôle de compétitivité s'appuiera sur plusieurs zones de R&D et d'Innovation dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Chacune de ces zones cherchera à concentrer un seuil critique d'activités de recherche, d'enseignement supérieur, de développement technologique et industriel autour des spécialités du pôle. Elles s'appuieront sur des concentrations déjà existantes.

Elles pourront également accueillir des structures pérennes publiques-privées qui géreront les moyens humains et les équipements nécessaires à la réalisation des projets de R&D les plus importants.

Les zones de R&D s'organisent déjà autour de 4 centres :

- ◆ l'agglomération de Grasse et le technopôle de Sophia Antipolis,
- ◆ la métropole marseillaise et ses 3 universités,
- ◆ le Pays de Haute Provence et le sud du département du 04 autour de la reconversion du site d'ARKEMA à St Auban,
- ◆ le Pays de l'Autre Provence entre Vaucluse et Drôme, très lié au C.E.A.



I.C RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ATTENDUES

SOUTENIR LES INDUSTRIELS DANS LEURS EFFORTS D'INNOVATION ET DE RENOUELEMENT DES EMPLOIS

Les industriels des parfums, des arômes et des cosmétiques implantés en Provence Alpes Côte d'Azur sont confrontés à une concurrence très forte, à des clients souhaitant des prix plus bas, dans un environnement réglementaire de plus en plus contraignant. Comment dès lors continuer à être créatif tout en respectant les exigences de leurs clients et en garantissant la santé et la sécurité des consommateurs, ainsi que le respect de l'environnement ? Résoudre cette équation est une condition de leur pérennité et de leur développement.

La création d'un pôle de compétitivité qui vise à doter l'ensemble des acteurs internationaux de la filière : producteurs d'ingrédients, industrie des parfums et des arômes, industriels utilisateurs... des compétences scientifiques, des méthodes et des

outils analytiques est une condition nécessaire pour que chacun, à son niveau, puisse maîtriser l'innovation et développer des emplois de plus en plus qualifiés.

En conséquence, le pôle contribuera à préserver des emplois qui seraient menacés par les contraintes réglementaires et la compétition internationale. Toutefois, cet objectif sera le résultat d'une stratégie résolument offensive de la part des industriels et des laboratoires de recherche partenaires.

CREER DE NOUVELLES UNITES DE RECHERCHE APPLIQUEE

Les acteurs de la filière des parfums, des arômes et des cosmétiques au plan international vont devoir réaliser d'importants efforts de R&D et d'innovation pour respecter les nouvelles réglementations. Chacun ne pourra pas le faire seul, des coopérations sont indispensables, notamment entre industriels et laboratoires de recherche, ce qui permettra de mener ces travaux en mutualisant les coûts.

L'ambition du pôle de compétitivité est d'attirer des grands industriels internationaux afin qu'ils développent des unités de recherche appliquée en Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre des programmes de coopération qu'ils pourront nouer avec les laboratoires de recherche publics. La caractérisation et l'évaluation des substances naturelles, les tests in vitro, l'analyse des fonctions chimiosensorielles, les essais cliniques... sont des domaines où l'implantation de nouvelles unités de recherche appliquées doit être espérée. Il est en effet tout à fait envisageable d'attirer des équipes de R&D privées de manière temporaire sur des projets de recherche. Cela renforcera la présence des grands industriels des parfums et des cosmétiques en Provence Alpes Côte d'Azur pour des activités à très forte valeur ajoutée.

LE DEVELOPPEMENT DES START-UPS ET DE L'ESSAIMAGE

Les start-ups de portée internationale jouent un grand rôle dans les découvertes scientifiques et les innovations technologiques touchant les tests in vitro, la toxicité oculaire, les réactions immunitaires (allergies), les études précliniques...

Dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, SKINETHIC, TxCell, IRIS PHARMA, SOPHIM sont leaders dans leur domaine au plan international. Mais les start-ups sont encore trop peu nombreuses dans la caractérisation et l'évaluation des ingrédients rentrant dans la composition des parfums, des arômes et des produits cosmétiques...

S'il convient donc de favoriser le développement de start-ups existantes – le programme proposé en fait l'un de ses objectifs – il est également très important de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises de ce type. L'économie traditionnelle des parfums, des arômes et des produits cosmétiques, et des produits agro-aromatiques pourrait ainsi trouver une dynamique nouvelle face à la concurrence des pays à moindre coût de production.

Il convient également d'encourager un essaimage intelligent et de complémentarité, à même de par une coopération interentreprises de renforcer les capacités industrielles du pôle P.A.S.S.

Un programme spécifique de soutien à la création d'entreprises innovantes sera mis en œuvre. Il comportera des actions d'identification et d'accueil de porteurs de projets en France et en Europe dans les domaines de spécialité du pôle, ainsi que la mise en réseau de tous les dispositifs d'accompagnement existant : incubateurs, pépinières, fonds d'amorçage...

UNE POLITIQUE DE REQUALIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS

Si l'on considère les emplois existants par type d'activité.

- 3 500 emplois dans les industries des parfums et les arômes sur le bassin grassois
- 4 000 emplois dans les produits cosmétiques en PACA
- 800 emplois dans le SPL "Senteurs et Saveurs"
- 850 emplois dans la Drôme Provençale
- 2 250 producteurs de plantes à parfums et médicinales

En tout plus de 10 000 emplois sont concernés par l'avenir du pôle de compétitivité. Parmi ces emplois, les producteurs et les entreprises à faible valeur ajoutée sont particulièrement fragiles par rapport aux nouvelles contraintes réglementaires. C'est à terme l'avenir de toute la filière des huiles essentielles qui est en jeu.

Il est raisonnable de se donner à 10 ans les objectifs suivants :

- Accroissement de 10% à 15% du volume d'emplois actuels dans la filière parfums, arômes et produits aromatiques en PACA (environ 9 000 emplois industriels).
- Maintien en volume des activités de production de plantes à parfums et médicinales dans l'arrière pays.
- Requalification des emplois actuels par des emplois hautement qualifiés et durables.

II. PARTENARIATS PUBLICS

Le projet de pôle bénéficie d'un partenariat public affirmé qui est disposé à l'accompagner dans son développement.

Se sont ainsi prononcés sur leur accord et sur leur concours :

DU COTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES E.P.C.I. ET DES PAYS

- ⇒ le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur qui a retenu dans ses priorités la constitution d'un pôle performant dans les arômes, les senteurs et les saveurs
- ⇒ les Conseils Généraux des Alpes-Maritimes, des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, de Vaucluse et de la Drôme qui sont les principaux territoires de développement des entreprises
- ⇒ des communautés d'agglomération de Pôle Azur Provence et Antibes Sophia Antipolis, zones dans lesquelles les principales industries de la parfumerie sont implantées
- ⇒ du Pays de Haute Provence qui développe un système productif localisé dans les saveurs et les senteurs et du Pays de l'Autre Provence qui s'ouvre sur la même problématique

DU COTE DES UNIVERSITES ET DES CENTRES DE RECHERCHE PUBLIC

- ⇒ les universités de Provence, de la Méditerranée et Paul Cézanne (académie d'Aix-Marseille), les Universités d'Avignon et de Nice-Sophia-Antipolis (Nice)
- ⇒ le C.N.R.S. (délégation Provence Alpes Côte d'Azur), l'I.N.R.A. (Antibes et Avignon)

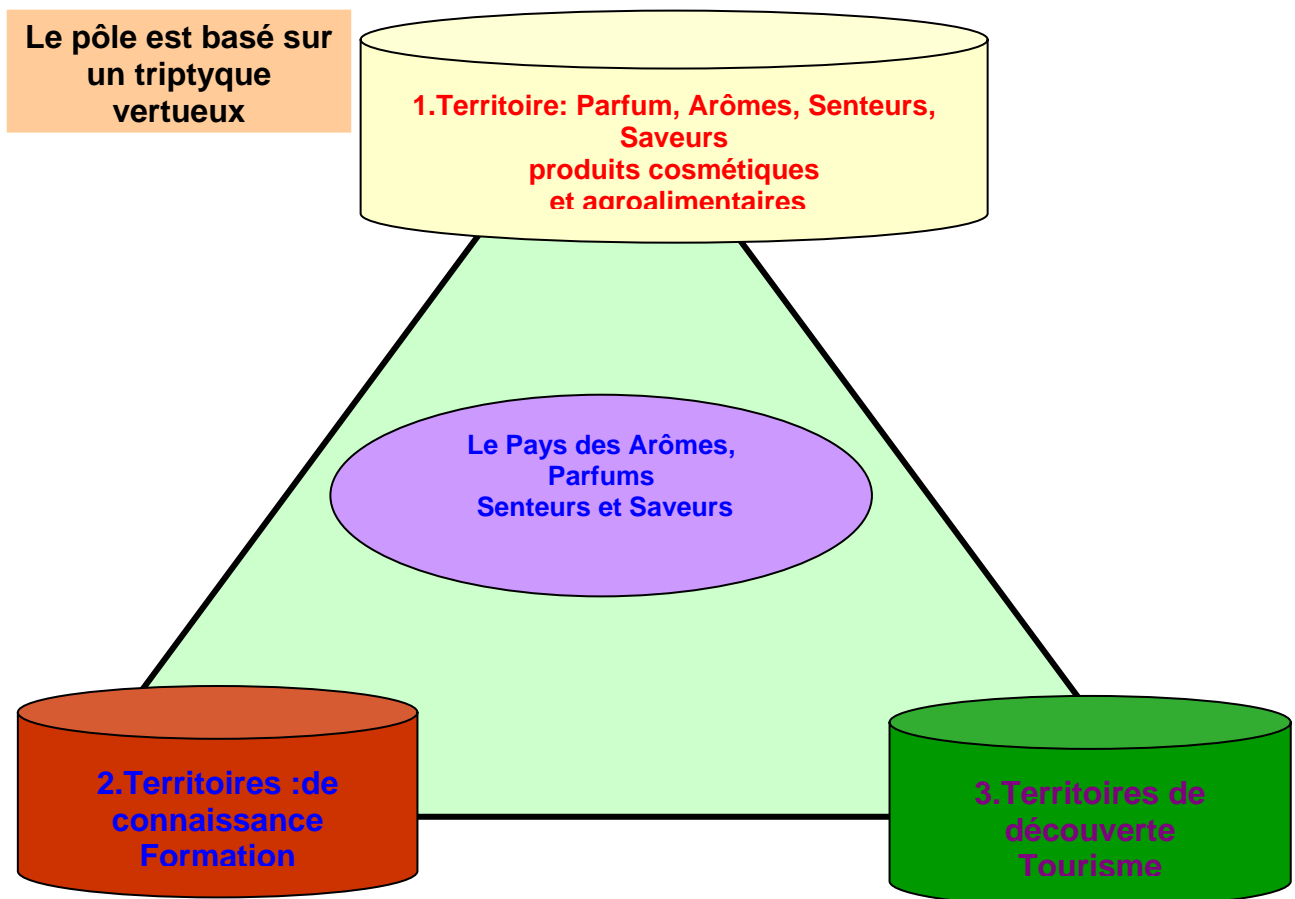
DU COTE DES ADMINISTRATIONS SPECIALISEES

- ⇒ L'Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
- ⇒ Le Laboratoire National de la DGCCRF (Marseille)

III. COHERENCE ET SYNERGIE DE CETTE STRATEGIE AVEC LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

De par son organisation verticale qui comprend la plus grande partie de ses productions, allant de la production agricole au consommateur, le pôle P.A.S.S. affiche :

- a. Des problématiques identiques et structurantes de R&D
- b. Des logiques d'intégration et de consolidation industrielle entre les différents segments verticaux de la production.
- c. Des besoins collectifs en activités de services intermédiaires : achats, logistique.
- d. Il véhicule une même image de terroir, le territoire du Pays des Parfums, Arômes, Senteurs, Saveurs qui s'articule avec la formation : « Territoire de connaissance » et le tourisme : « Territoire de découverte », chaque partie renforçant les autres dans un processus vertueux



La stratégie de développement du pôle P.A.S.S. s'inscrit totalement dans la politique de développement économique du territoire.

En intégrant l'ensemble de la filière, le pôle intègre des zones rurales et des zones à forte densité de population. En cela, il collabore à un équilibre, voire à un rééquilibrage du territoire.

D'autre part, **la stratégie de développement du pôle s'inscrit et s'articulera avec des projets de développement des territoires déjà engagés.**

A ce titre, nous pouvons citer la réhabilitation des friches industrielles sur Grasse, la création d'une zone spécialisée dans le cadre du développement de la zone de la Cassine (à Château Arnoux- Saint Auban).

1. La réhabilitation de friches industrielles à Grasse

Consécutivement aux restructurations de la parfumerie, la Ville de Grasse s'est trouvée confrontée au problème de requalification de friches industrielles.

Le projet le plus important est situé sur l'emplacement de l'ancienne usine Roure sur une surface de quatre hectares à proximité du centre ville.

Le projet comprend un volet économique important puisque dans un des bâtiments seront implantées la pépinière d'entreprise, la plate forme technologique pour les PME et une unité de formation.

La requalification des parcs

Les parcs d'activités existants présentent des dysfonctionnements liés à des aménagements souvent définis sans réflexion d'ensemble. Ils sont ainsi en contradiction avec l'objectif d'aménagement cohérent et maîtrisé de l'axe 2 du projet d'agglomération. C'est pourquoi une requalification de ces secteurs est nécessaire.

Les études porteront sur différents volets :

- analyse foncière et urbanistique
- approche accès et sécurité
- aménagement et requalification des espaces publics
- approche signalétique et paysagère
- approche juridique (faciliter la gestion des espaces communs)

Ainsi sur la base de ces analyses et dans le cadre du cahier des charges, **une meilleure qualité environnementale des projets, des aménagements d'espaces publics, d'accès et de cheminements sera définie.** Parallèlement, les propriétaires des terrains pourront intervenir grâce à d'éventuelles mesures incitatives qui restent à être définies.

Cette opération répond à un double objectif en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

En termes économiques, elle vise à **améliorer et à sécuriser les parcs d'activités économiques** présents sur le périmètre de Pôle Azur Provence. En effet, une meilleure lisibilité des activités, des acteurs et des parcs renforcera le poids économique et la

structuration du territoire. La requalification permettra de **dégager des opportunités foncières pouvant être utilisées pour de nouvelles activités ou des services pour les entreprises présentes sur le parc**. Et de mettre en avant des opportunités de foncier sur les différents parcs existants pouvant accueillir de nouvelles unités économiques.

En termes d'aménagement du territoire, elle **favorisera l'intégration de ces parcs d'activités dans leur environnement naturel et urbain et leur attribuera une nouvelle image, plus qualitative**. Elle assurera une meilleure **sécurité interne et externe** des circulations et une plus grande cohérence des cheminements. Enfin elle contribuera à une **meilleure intégration communautaire**.

Le parc d'activités concerné est celui de **Saint-Marc à Grasse**

- Amélioration des accès
- Plan de circulation, stationnement et cheminements piétons
- Aménagements d'espaces publics paysagers

Le futur parc d'activités de Saint-Marc aura pour **objectifs de répondre aux actions de développement économique endogène et exogène définis par la Communauté d'Agglomération**. Localisé à Grasse, jouxtant Mouans-Sartoux, près de 100 hectares sont actuellement classés en Zone d'Aménagement Différé et déclarés d'intérêt communautaire.

Face aux attentes du département des Alpes-Maritimes et face à la pression foncière, ce périmètre est un enjeu majeur pour Pôle Azur Provence et pour le maintien et le **développement de la filière « Sciences du Vivant »**. La reconnaissance et le **développement du SPL « Arômes et Naturel »**, par **la création d'outils comme l'Observatoire Mondial du Naturel**, nécessitent la maîtrise et la gestion de réserves et d'opportunités en foncier non bâti.

Il s'agit d'aménager environ 60 ha sur les 100 ha disponibles pour :

- accueillir de nouvelles entreprises du secteur des sciences du vivant en lien avec la technopôle de Sophia-Antipolis
- favoriser l'implantation locale d'entreprises nées dans la pépinière technologique,
- aménager un pôle multimodal autour d'une halte du TER Grasse – Nice.

- L'extension du parc d'activités Sainte Marguerite

La gestion et la maîtrise du foncier sont des actions majeures pour la planification du développement économique sur le territoire du Pôle Azur Provence. L'organisation des espaces économiques **axée autour du Pôle P.A.S.S.** nous permettra de renforcer l'Agglomération dans sa fonction de moteur dans la filière « sciences du vivant ».

Cette opération d'aménagement permettra de dégager une surface d'environ **14 hectares qui seront destinés à accueillir des activités industrielles liées au Pôle P.A.S.S.** En effet, la création de la pépinière d'entreprises technologiques va engendrer des besoins en foncier pour ces nouvelles entreprises. Le reste de l'espace disponible (environ 5 hectares) favorisera l'installation d'activités artisanales (très forte demande). Cette extension prolonge l'action entreprise par la ville de Grasse, qui avait été initiée il y a 5 ans.

La structuration de cette extension s'inscrit dans une approche globale d'amélioration des dessertes routières et de contournement du hameau du Plan de Grasse. La création d'une voirie principale reliant le chemin de l'Orme au RD 304 permettra un soulagement et un délestage des camions vers la pénétrante via le carrefour des quatre chemins.

2. La Cassine et Saint-Pierre à Peyruis, les Chalus à Forcalquier, Saint-Joseph à Manosque

Sur ces zones d'activité de Haute Provence, une vingtaine d'entreprises de cosmétiques, de parfumerie, de savonneries mais aussi de fabrication de produits alimentaires de qualité (comme l'Occitane, Lothantique, Bains et Arômes, Distilleries de Provence, Sophim , conserveries de Haute Provence..) se développent sur le créneau partagé des saveurs et des senteurs. Elles bénéficient d'espaces pour se développer, alors que l'offre de la Côte d'Azur est beaucoup plus rare et beaucoup plus chère. L'idée de les mettre en réseau, de faciliter leur développement et de les conduire à constituer un système productif localisé est une priorité du pays de Haute Provence. Ces espaces, à proximité de l'autoroute A 51, peuvent offrir aux entreprises de ces activités des facilités d'installation à conduire au niveau de tout le pôle P.A.S.S..

Dans le cadre de la reconversion d'ARKEMA à St Auban, il est envisagé de créer plusieurs outils spécifiques pour le développement du pôle P.A.S.S. :

- ⇒ Création des zones industrielles spécialisées à la Cassine (chimie, première et deuxième transformation des matières aromatiques) et dans le Pays de Haute Provence pour la fabrication et le conditionnement de produits P.A.S.S..
- ⇒ Création d'un fonds d'investissement P.A.S.S. adossée aux investisseurs régionaux en fonds propre (PROXIPACA) pour soutenir le développement financier des entreprises de la filière
- ⇒ Création d'une couveuse et d'une pépinière d'entreprises P.A.S.S.
- ⇒ Création d'un fond spécifique formation P.A.S.S.



Les représentants de leurs syndicats professionnels (PRODAROM, SNIAA) siègent à **Bruxelles**, au sein de l'EFFA², de l'IFRA³ et de l'IOFI⁴ **ainsi qu'à New York** au RIFM⁵. **C'est au sein de ces associations européennes et mondiales que se décident ou se négocient avec les autorités compétentes les évolutions de la réglementation** concernant les matières premières et les ingrédients pour la parfumerie et les arômes alimentaires.

Le pôle bénéficie également de **l'attractivité de la Provence et de la Côte d'Azur** où s'organise régulièrement des manifestations internationales autour des industries du parfum et de la cosmétique :

- le **World Perfumery Congress** qui se tient tous les trois ans à Cannes/Grasse et qui réunit les plus grandes entreprises mondiales productrices de matières premières et de compositions pour la parfumerie ainsi que leurs clients majeurs de l'industrie cosmétique (l'Oréal, LVMH, Chanel, Estée Lauder...)
- Le **salon « Tax Free »** qui se tient annuellement à Cannes et qui offre une large vitrine aux parfums et aux produits cosmétiques.
- Le **salon international CENTIFOLIA** qui se déroule tous les deux ans à Grasse et qui est consacré essentiellement aux produits naturels.
- Le **Symposium International d'aromathérapie et plantes médicinales** et le **Salon de la Beauté « Vénusia »** qui se déroulent chaque année à Grasse.
- Le **« Luxe Pack » à Monaco**, salon dédié au packaging des produits de luxe (17ème édition en 2004).

De plus, certains membres du pôle participent déjà à des projets de coopération européenne :

- **INTERREG 3 C EDDT** où le Pays de Haute Provence (et toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) est partenaire avec la région de Val do Tejo au Portugal et la province de Sienne en Italie. Ce projet porte sur la coopération et le développement des entreprises et de la formation. Le budget de 5,4M€ entre 2004-2007 est réparti entre les partenaires. En ce qui concerne notre région, le **thème de développement des entreprises est « Senteurs, Saveurs »**.
- **EQUAL (2003-2008)** pour lequel l'Université Européenne des Senteurs et des Saveurs développe, dans le cadre de l'initiative communautaire, des **formations expérimentales dans le domaine des Arômes, Senteurs, Saveurs**. En collaboration avec Prodarom, l'ASFO-GRASSE et l'Université du vin (Suze la Rousse 26), l'UESS conçoit et anime des formations à l'attention des entreprises du secteur (budget de 350 000 €).

² European Flavour and Fragrance Association

³ International Fragrance Association

⁴ International Organization of the Flavor Industry

⁵ Research Institute For Fragrance Materials

Les acteurs du pôle P.A.S.S. se proposent de préparer pour ce printemps un projet de coopération transnationale dans le cadre des programmes **INTERREG** ouverts à la Méditerranée sur le thème Senteurs et Saveurs de la Méditerranée, avec pour partenaires l'Italie, l'Espagne, la Tunisie et le Maroc.

VI. ANALYSE ATOUTS ET FAIBLESSES DU POLE

Les atouts du pôle sont nombreux :

⇒ Le pôle représente la **première concentration nationale en entreprises dans les secteurs des arômes, des parfums, des produits aromatiques et cosmétiques** Il comprend de très grandes entreprises leaders sur des marchés **mondiaux** comme MANE, ROBERTET, CHARABOT, ARKOPHARMA, L'OCCITANE, THALGO, DIPTA... qui réalisent des compositions parfumantes, des arômes, des parfums, des produits cosmétiques. Leaders mondiaux sur ce marché, ces établissements ont fréquemment des filiales dans les pays producteurs de matière première (Maroc, Turquie, Madagascar, Comores...) ou dans les pays consommateurs (U.S.A., autres pays Européens, Japon, Chine). A côté de ces grandes entreprises, un grand nombre de petites unités de production se développent sur des créneaux particuliers ou des niches spécifiques. Il est **porté par des entreprises en bonne santé, à forte capacité à exporter**, qui renouvellent constamment leurs gammes et innovent de façon continue



⇒ Il constitue le **premier territoire de production de plantes aromatiques et est leader mondial pour l'essence de lavandin**. Il accueille les principaux négociants en huiles essentielles du pays qui réalisent des mélanges pour les grandes entreprises internationales de la lessive et des produits d'entretien (pour l'essence de lavandin), de la parfumerie et de l'aromathérapie (pour l'essence de lavande). Il représente la première concentration française en matière de distilleries. Il **relie une agriculture de qualité labellisée (AOC, Label rouge) à des productions basées sur les produits naturels**. Il **porte à ce titre une image « nature »** aujourd'hui fortement revendiquée

⇒ Il **s'appuie sur un potentiel de recherche de haut niveau et une offre de formation diversifiée et de qualité** de la part des universités de Nice et d'Aix-Marseille dont les compétences sont connues en matière de chimie fine.

⇒ Il est mondialement reconnu tout particulièrement pour sa concentration d'expertises scientifiques et techniques inégalées en matière de production et d'exploitation de matières premières naturelles, un savoir-faire ancestral qui a su s'adapter, innover, anticiper

⇒ Il s'exprime sur un espace recherché, des paysages renommés, une identité culturelle et géographique qui explique son implantation très ancienne sur ce territoire. Il bénéficie d'une solide image de marque, résultat de son histoire. Grasse est depuis le XVII^e siècle associée à la parfumerie, la Haute Provence et la Drome Provençale aux plantes aromatiques d'abord cueillies puis cultivées à partir du début du XX^e siècle. Il **génère des effets d'entraînement dans d'autres secteurs**, et notamment le tourisme et le succès des produits du terroir

Les faiblesses n'en sont pas moins réelles :

- **Le rayonnement du pôle passe par une nécessaire coopération entre l'ensemble des acteurs de la filière.**

Les entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur, et tout particulièrement les industries grassoises, ont su, de tous temps, s'adapter aux évolutions techniques et technologiques. Elles ont su par ailleurs anticiper et répondre aux besoins et attentes des marchés. Internationalisées depuis des siècles, elles ont su adapter leur organisation face à la mondialisation des échanges et des transferts de connaissances. Par ailleurs, les enjeux de la filière liés à la protection des consommateurs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, représentent une opportunité que les industries du pôle entendent saisir pour en faire un avantage concurrentiel déterminant. Au-delà de l'investissement lié à l'application des réglementations en cours et à venir, c'est par une **« stratégie d'anticipation »** qu'elles résisteront à la compétition internationale.

Cette stratégie, et c'est tout l'enjeu du projet du pôle P.A.S.S., nécessite des investissements extrêmement lourds en particulier en terme de recherche, de formation, que ces entreprises aussi importantes soient-elles, aussi florissantes soient-elles ne sont pas en mesure d'assumer seules.

Par ailleurs, elles sont confrontées à des « revendications », à des « attaques » issues exclusivement de certains médias (débat sur les allergènes, les perturbateurs endocriniens, les produits cancérigènes,..), à l'application de réglementations contraignantes et pour certaines disproportionnées. Elles sont, en effet, directement concernées par le 7^{ème} amendement de la directive cosmétique, qui rend obligatoire l'étiquetage de 26 substances classées allergènes, **dont la plupart sont présentes dans les extraits naturels produits dans la région**. Dans ce contexte défavorable, les entreprises manquent des moyens techniques et scientifiques leur permettant de communiquer efficacement auprès des instances européennes et des consommateurs. Ceci exige non seulement des moyens financiers considérables mais aussi une indispensable coopération, **une nécessaire solidarité** entre toutes les entreprises.

Il s'agit désormais de **développer et structurer la coopération** entre les entreprises, mais aussi entre les entreprises et les organismes de recherche publics et privés, les établissements scientifiques et techniques et les territoires. Cette démarche est la clé de succès de leur développement, de leur pérennité mais aussi du rayonnement économique et social de l'ensemble du territoire. **C'est un défi.**

- **Une coopération avec les universités et centres de recherche de la région insuffisamment exploitée :**

Une nécessaire **démarche pro-active** de la part des établissements scientifiques et techniques auprès des entreprises du secteur P.A.S.S. est devenue une priorité. Les universités en particulier ne sont pas toutes conscientes des enjeux de la filière et de ce qu'ils peuvent représenter en terme de formation, de programmes de recherche pour anticiper les besoins des entreprises. Par ailleurs, les laboratoires de recherche universitaires confrontent/associent insuffisamment leur savoir-faire et programmes de recherche dont les applications peuvent être destinées à une filière commune, ce qui pourrait optimiser leur efficacité.

Les universités certes répondent bien aux besoins actuels, immédiats, de formations nécessaires au développement des entreprises de la région. Pour autant, le pôle P.A.S.S. engageant une stratégie d'anticipation pour conquérir de nouveaux marchés et favoriser l'implantation de nouveaux acteurs sur le territoire pour venir renforcer son expertise, son attractivité, ceci passe incontestablement par un pôle de recherche et développement fort, associé à un enseignement pointu et de haut niveau. Là encore un travail d'anticipation, de vision prospective des besoins du secteur doit être engagé par les universités et centres de recherche en coopération avec les entreprises.

- **Un risque de perte d'identité industrielle, une image floue de son savoir-faire particulier :**

En effet, pour protéger ses intérêts, sa survie, cette industrie basée sur la création de « formules » non brevetables a naturellement développé une stratégie de discrétion, véritable protection intuitive de cette « propriété intellectuelle » qui n'a pas favorisé les échanges entre les entreprises du secteur, ni encouragé la mutualisation de moyens ou la réalisation de projets communs. Par ailleurs et en conséquence, le territoire auquel cette industrie est rattachée n'a pas su valoriser, promouvoir son savoir-faire industriel spécifique et unique, entraînant une perte d'identité (**d'avantage porté par une image culturelle que scientifique**), ce que d'autres territoires ont su exploiter pour leur compte. C'est par un **projet industriel partagé**, un projet **d'envergure internationale** que le pôle P.A.S.S. retrouvera **une position plus équitable au sein d'une compétition mondiale.**

- **Les productions de plantes à parfums, aromatiques et médicinales de la région P.A.C.A malmenées par une concurrence mondiale.**

Une situation principalement due à ses coûts de production. Bien que le pôle P.A.S.S se soit depuis des siècles approvisionné en matières premières venues du monde entier (Asie, Moyen-Orient, Afrique du Nord, Amérique du Sud), il est certes un élément de l'économie mondiale qui a marginalisé certaines productions locales.

VII. AUTOEVALUATION DU POLE

Le pôle P.A.S.S est un modèle unique tant au niveau national qu'international à la fois sur le plan historique (l'histoire de la parfumerie et des plantes à parfums remonte au 16^{ème} siècle en PACA) que sur le plan agricole et industriel (Grasse, cité de 40000 habitants regroupe plus de 70 entreprises de la branche).

Toutes les composantes de l'activité, depuis la culture des plantes à parfums jusqu'à la production de produits finis, en passant par les activités industrielles d'extraction et de compositions qui font la réputation de Grasse sont réunies au sein du pôle.

Certes d'autres zones réunissant une partie de ces activités peuvent être identifiées sur le plan mondial, européen et national.

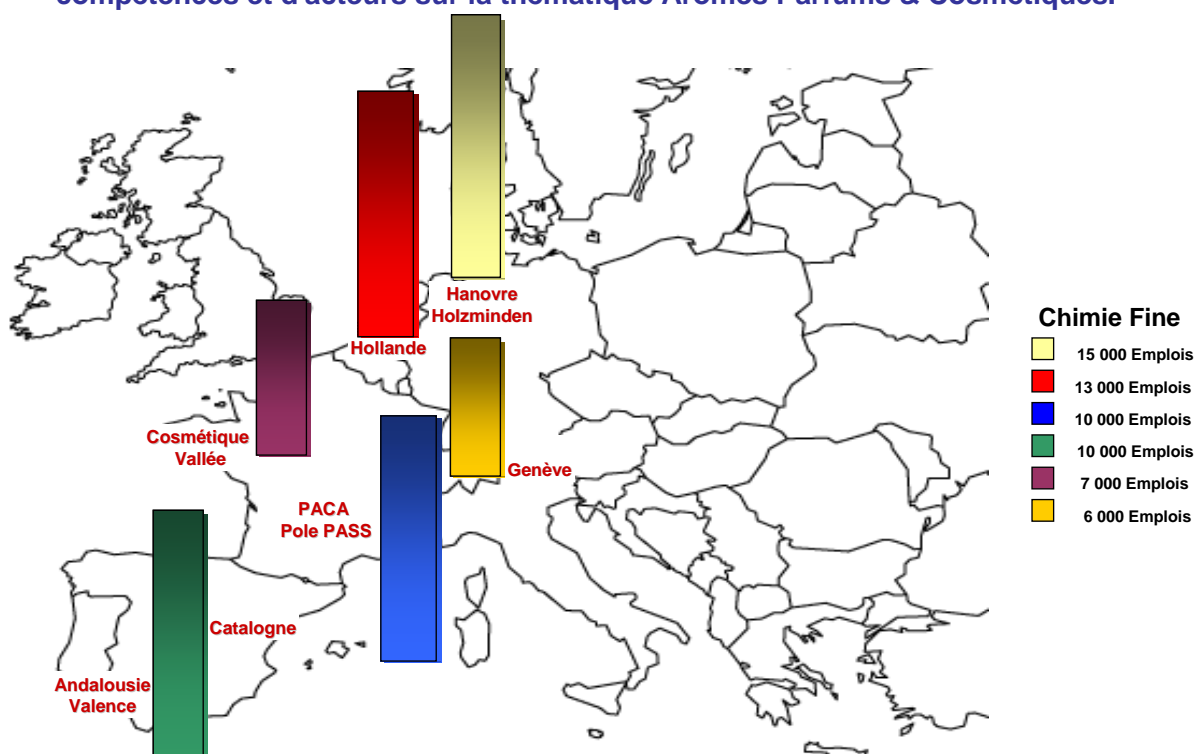
En Allemagne, en région de Basse-Saxe (Holzminden), l'activité « parfumerie » s'est développée au début du 20^{ème} siècle. Elle est fondée sur la diversification des activités de synthèse d'un pôle chimique, et notamment sur la découverte de la synthèse de la vanilline par le chimiste Reimer, fondateur de la société Haarmann & Reimer. Aujourd'hui encore ce pôle est porté par une multinationale, la société Symrise (N° 4 mondial) issue de la fusion de Haarmann & Reimer et Dragoco. Il compte environ deux milles emplois dans le secteur des parfums et arômes.

En Suisse, dans les cantons de Genève et du Valais, sont localisées les sièges de deux des plus grandes entreprises mondiales : Givaudan (N° 1) et Firmenich (N° 3). Ces deux sociétés ont moins de 100 ans d'existence.

Aux Pays Bas, dans la région d'Amsterdam, sont localisés des filiales majeures de deux autres des géants mondiaux : IFF (N° 2) et Quest International (N° 5).

En Espagne, de nombreuses entreprises se sont regroupées en Andalousie, notamment : Bordas (N° 1 espagnol, à Séville), Sensient, filiale du N°7 mondial. Ces implantations résultent sur le plan historique de l'utilisation des produits locaux (plantes à parfums).

- Le pôle PASS est une des seules région d'Europe à concentrer autant de compétences et d'acteurs sur la thématique Arômes Parfums & Cosmétiques.



Au niveau national, deux sites recouvrent très partiellement le domaine d'activité du Pôle P.A.S.S. :

- **la Cosmetic Valley**, localisée principalement autour de Chartres (Eure-et-Loir) et Orléans (Loiret) représente près de 7 000 emplois et 134 établissements. Les activités de ce pôle sont principalement centrées sur le produit fini (conditionnement, emballage, plates-formes logistiques). On y retrouve d'ailleurs une partie importante des clients français des industriels du pôle P.A.S.S. (CHRISTIAN DIOR, SHISEIDO, PACO RABANE ou GUERLAIN). De création relativement récente (après 1970), ce site a connu un fort développement lié à la proximité de Paris et au faible coût du foncier. De par sa relative jeunesse, il ne bénéficie pas d'un fort potentiel de recherche et de formation, ni de collaborations déjà rodées et n'est pas intégré, comme l'est le Pôle P.A.S.S., du terroir au consommateur.
- Le pôle « **Goût, Nutrition, Santé** » qui regroupe les filières de l'industrie alimentaire, du vin et la filière condimentaire de la Région Bourgogne travaille sur des thématiques qui se rapprochent de celles concernées par le pôle P.A.S.S. Il bénéficie de l'implantation des quelques grands groupes tels que Maille-Amora, Unilever Best Foods, qui sont clients des entreprises productrices d'arômes alimentaires du pôle P.A.S.S.. Il bénéficie également des compétences d'un pôle scientifique d'envergure grâce notamment à la présence du centre européen de recherche d'Amora-Maille et du Centre Européen des Sciences du Goût (CNRS-INRA et Université de Bourgogne).

La thématique développée par ce pôle se situe davantage dans la relation **goût/nutrition** et donc **santé** que sur la relation senteurs/parfum/saveurs/arômes. Il est donc clairement tourné vers les industries agroalimentaires.

Ces deux pôles, se positionnent donc en complémentarité avec le pôle Parfum, Arômes, Senteurs et Saveurs et des échanges fructueux sur le plan de la recherche et développement pourront être renforcés avec ces entités.

Les potentialités du pôle P.A.S.S. sont considérables. Les arômes constituent une part croissante de l'agroalimentaire et rentrent dans la composition de la plupart des produits : boissons, biscuiterie, confiserie, produits laitiers, glaces, plats cuisinés, produits de la mer, conserves...

L'industrie alimentaire utilise à la fois des arômes artificiels et des arômes naturels. Ces derniers, quoique plus coûteux à produire ont la préférence des consommateurs qui deviennent de plus en plus exigeants sur la qualité et la sécurité alimentaire. Or, Grasse et la région PACA se sont clairement positionné sur la culture, l'extraction et la fabrication de produits naturels.

Les parfums d'intérieur et les produits cosmétiques sont en plein développement. Les produits de beauté, les compositions parfumées, les bougies et les savons doivent avoir une odeur agréable. Mais au-delà de l'odeur, **la référence à des produits naturels, surtout dans la cosmétique, est une composante de la force de vente.** Le nombre de nouveaux produits ne fait que croître et les références au « bon goût du terroir » au « goût naturel » ou tout simplement au « naturel » deviennent des arguments de vente. On assiste ainsi à un **glissement d'une valeur (le bon, le naturel, le vrai) traditionnellement attribuée au produit artisanal vers le produit industriel.**

L'idée de rapprocher économiquement des activités qui le sont déjà géographiquement pour accroître la compétitivité du pôle est incontestablement porteur de développement. Ce pôle est appelé à devenir un **moteur de l'économie régionale.**

Il renvoie à des valeurs recherchées (le paysage, la beauté, la santé, les couleurs..), il s'appuie sur un environnement recherché, il est de haut niveau, aussi bien par son potentiel de recherche que par ses techniques de production. Il a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs et se situe en complémentarité des domaines d'excellence régionaux.

De plus, il est **ancré dans une histoire** : celle des colporteurs qui, dès le moyen âge, cueillaient dans la montagne de Lure ou dans le Mont Ventoux des plantes médicinales ; celle de la ganterie du XVI^e siècle à Grasse qui est à l'origine de la parfumerie ; celle de la savonnerie quand Marseille en était la capitale mondiale.

Même si le pôle de compétitivité est d'abord entrevu dans ses potentialités purement économiques, son positionnement compétitif ne peut ignorer ses **aspects culturels.**

